

Dispositions d'exécution de l'ordonnance sur les chemins de fer

2^e révision¹

(DE-OCF)

du 29 juin 2001

¹ La 2^e révision de ces dispositions d'exécution entre en vigueur le 1^{er} octobre 2001. Non publiées au RO. Des tirés à part peuvent être obtenus auprès de l'EDMZ, 3003 Berne.